

Date de dépôt: 13 septembre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les feuillets PPE 5075 n° 2 et 5075 n° 6 de la parcelle de base 5075, plan 20, de la commune de Versoix pour 302 000 F

Rapport de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le PL 9447 a été étudié par la Commission de contrôle de la FVA lors de sa séance du 31 août 2005, sous la présidence de Mme Michèle Künzler. Le procès verbal était tenu par M. Jean-luc Constant, que nous remercions.

Lors de cette séance, la Commission a entendu les représentants de la Fondation de valorisation, M. Alain B. Lévy, M. Christian Grobet et M. Laurent Marconi.

Ce PL 9447 concerne les dossiers n°458 et 476.

Ces dossiers présentent 2 appartements PPE, vendus en bloc, situés au 15/17, avenue Théodore-Vernes sur la commune de Versoix. Le bâtiment est en mauvais état d'entretien, tant de l'enveloppe extérieure que des parties privatives. Il subit de faibles nuisances sonores du fait de l'éloignement relatif de celui-ci par rapport aux voix CFF et à l'axe du trafic aérien.

Dossier 458 :

Il correspond à un appartement de 5 pièces situé au rez-de-chaussée, de 70,6 m² avec une cave au sous-sol de 5,2 m². Il n'y a pas de place de parking privative. (72,3 m² de surface pondérée de vente).

Les charges de copropriété s'élèvent à CHF 483.— par mois.

Potentiel de valorisation :

Améliorer le rendement locatif. (Actuellement, cet appartement est loué CHF 2'400.— la pièce par an.)

Dossier 476 :

Il correspond à un appartement de 3 pièces situé au rez-de-chaussée, de 47,6 m². Il n'y a pas de place de parking privative.

Les charges de copropriété s'élèvent à CHF. 325.— par mois.

Potentiel de valorisation :

Améliorer le rendement locatif. (Actuellement, cet appartement est loué CHF 2'000.— la pièce par an.)

La FVA a trouvé preneur pour ce lot PPE au prix de CHF 302'000.--.

La perte sur ce dossier est de CHF 944'000.--, soit 39,06 %.

La Commission vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le PL 9447.

Projet de loi (9447)

autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les feuillets PPE 5075 n° 2 et 5075 n° 6 de la parcelle de base 5075, plan 20, de la commune de Versoix pour 302 000 F

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d'aliénation

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner en bloc pour un prix de 302 000 F les immeubles suivants :

Feuillets PPE 5075 n° 2 et 5075 n° 6 de la parcelle de base 5075, plan 20, de la commune de Versoix.

Art. 2 Utilisation du produit de la vente

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.